

VAGUE 2 : RECRUTEMENT POSTES A PROFIL

Appel à candidatures	Dépôt des candidatures	Commissions	Résultats
Vendredi 25 mars 2022	Du vendredi 25 au mardi 29 mars 2022	Vendredi 1 ^{er} avril 2022	Mardi 5 avril 2022

Les enseignants intéressés devront adresser une lettre de motivation et un CV **exclusivement par courriel** à

mvt1d24@ac-bordeaux.fr

POSTES	CIRCONSCRIPTION		ETABLISSEMENTS	FICHE
Conseiller pédagogique de circonscription	IEN BERGERAC OUEST	1.00		FP01
Enseignant UPE2A	IEN PERIGUEUX NORD	1.00	E.E. PU CLOS CHASSAING PERIGUEUX	FP02
POSTES ASH				
Enseignant en ULIS COLLEGE		5.00	<ul style="list-style-type: none"> ● CLG LEROI-GOURHAN LE BUGUE ● CLG ARTHUR RIMBAUD ST ASTIER ● CLG GIRAUT DE BORNEIL EXCIDEUIL ● CLG JACQUES PREVERT BERGERAC ● CLG CLOS CHASSAING PERIGUEUX 	FP03
Enseignant en ULIS LP		2.00	<ul style="list-style-type: none"> ● LYCEE METIER LEONARD DE VINCI PERIGUEUX ● LP PORTE D AQUITAINE THIVIERS 	FP04
Enseignant spécialisé dans la scolarisation des élèves déficients visuels		1.00	SESSAD DU CENTRE D'AILLAUD CASTELET A BOULAZAC.	FP05
Enseignant éducateur internat		2.00	EREA JOËL JEANNOT TRELISSAC CEDEX	FP06
Enseignant référent		1.00	CLG JEAN MONNET LALINDE	FP07
Coordonnateur d'unité d'enseignement		0.50 0.50	<ul style="list-style-type: none"> ● IME CALYPSO ● SESSAD 	FP08
Responsable Local(e) de l'Enseignement		1.00 1.00	<ul style="list-style-type: none"> ● CENTRE DE DETENTION MAUZAC ET GRAND CASTANG ● CENTRE DE DETENTION NEUVIC 	FP09
Enseignant en centre éducatif fermé (CEF)		1.00	BERGERAC	FP10

Conseiller pédagogique de circonscription

DESCRIPTION DU POSTE

Placé sous l'autorité de l'Inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale, membre de l'équipe de circonscription, le conseiller pédagogique est un formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN dont il est le collaborateur (circulaire n° 2015-114 du 21-7-2015 publiée au BO du 23 juillet 2015).

Les missions du conseiller pédagogique du premier degré sont principalement d'ordre pédagogique. Elles s'exercent dans trois champs d'action articulés : l'accompagnement pédagogique des maîtres et des équipes d'école, la formation initiale et continue des enseignants et la mise en œuvre de la politique éducative.

Dans chacun de ces champs, le conseiller pédagogique effectue des tâches dont l'ampleur, la diversité et les modalités dépendent de son contexte d'exercice.

Missions

- Le conseiller pédagogique assure l'accompagnement professionnel des maîtres et des équipes pédagogiques dans la mise en œuvre des programmes d'enseignement et des projets de classe, de cycle ou d'école.
- Le conseiller pédagogique participe activement à la formation initiale et continue des personnels enseignants du premier degré. Il contribue prioritairement à l'accompagnement et à la professionnalisation des professeurs des écoles stagiaires et néo-titulaires. Il conçoit et conduit des actions de formation continue au niveau de la circonscription ou du département.
- Le conseiller pédagogique contribue à la formation, à l'accompagnement et à l'évaluation des professeurs des écoles stagiaires, sous l'autorité de l'IEN, en relation avec les écoles supérieures du professorat et de l'éducation.

Il s'assure des bonnes conditions de déroulement des stages des étudiants dans les écoles maternelles ou élémentaires.

- Le conseiller pédagogique concourt à l'organisation et à la conduite d'animations pédagogiques ainsi qu'à des actions de formation continue, dans le cadre des plans académiques et départementaux de formation des enseignants.

- Enseignant expert et expérimenté, le conseiller pédagogique contribue à la mise en œuvre et à l'accompagnement des évolutions de la politique éducative.

Il aide à la mise en œuvre de toute action visant à renforcer la réussite de tous les élèves, notamment en favorisant la continuité pédagogique et la cohérence des enseignements.

Il constitue, pour l'IEN auprès duquel il exerce, une ressource d'expertise et d'aide à la décision ainsi qu'un point d'appui pour la mise en œuvre locale des orientations de la politique éducative nationale. Sous leur autorité, il contribue à la production de ressources pédagogiques à destination des enseignants, à l'échelle de la circonscription ou du département.

- Il peut prendre part aux tâches administratives liées au programme de travail pédagogique de la circonscription ou du département.

Dans le cadre des relations avec les partenaires de l'école, le conseiller pédagogique peut seconder l'IEN pour des actions d'information ou de communication. Il peut aussi être amené à le représenter.

- La charge de travail du conseiller pédagogique dépasse le simple cadre des heures scolaires. Il est en effet appelé à participer à des réunions de concertation se déroulant sur le temps de pause, le soir, le mercredi, voire durant les congés.

Actions à conduire

- Accompagner les enseignants dans la prise en compte des évolutions de la politique éducative (programmes en vigueur, nouveaux dispositifs, enseignement par compétences, continuité des enseignements intra et inter degré,)
- Accompagner les enseignants entrants dans le métier (PES, T1, T2) ; les enseignants préparant le CAFIPEMF
- Concevoir et conduire des actions de formations initiale et continue répondant au cahier des charges départemental et académique (dont des formations hybrides : FOAD24, M@gistère)
- Articuler les actions conduites avec celles des autres membres de l'équipe de circonscription et avec celles des autres circonscriptions du département
- Promouvoir des espaces et modalités de travail en équipe faisant appel à la mutualisation d'outils et d'informations et incluant le recours aux ressources numériques
- Contribuer à la production et à la diffusion de ressources pédagogiques retenues au plan local, départemental, national
- Assurer le suivi administratif et pédagogique des dossiers confiés par l'IEN
- Représenter l'institution scolaire, le cas échéant, à la demande de l'IA-DASEN ou de l'IEN de la circonscription
- Participer au Concours de Recrutement des Professeurs d'Ecole, au CAFIPEMF

Compétences et titres requis

- Être enseignant du 1^{er} degré titulaire du CAFIPEMF (à défaut être déclaré admissible ou présenter les épreuves de la session 2020 du CAFIPEMF)
- Disposer de connaissances relatives à l'articulation des savoirs théoriques et des pratiques professionnelles
- Disposer de bonnes connaissances des différents parcours de scolarisation
- Disposer de bonnes connaissances des approches pédagogiques et didactiques
- Maîtriser les TICE (intégrer les usages du numérique dans ses pratiques professionnelles)
- Posséder le cadre éthique et déontologique nécessaire à l'exercice des missions dévolues à ce poste
- Faire preuve de discrétion, de confidentialité, de loyauté
- Être capable de travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt général
- Posséder une aptitude assurée à la communication écrite et orale
- Disposer de qualités relationnelles et d'adaptabilité
- Faire preuve de bonnes capacités d'organisation

Modalité d'affectation

Affectation à titre définitif.

L'exercice à temps partiel est incompatible avec ce type de fonction.

Éléments de rémunération

Traitement Education Nationale selon le grade et l'échelon + NBI

Les horaires sont arrêtés sur la base du taux réglementaire de 1607 heures.

Modalité de recrutement

Une commission départementale composée de l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale ou son représentant, d'un inspecteur de l'éducation nationale ou son représentant et d'un conseiller pédagogique de circonscription.

Pour tout renseignement complémentaire, il est possible de contacter monsieur GRIFFOUL (IEN, adjoint à l'IA-DASEN, chargé du premier degré).

Enseignant UPE2A

DESCRIPTION DU POSTE

La mise en place d'UPE2A (Unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants) s'appuie sur les dispositions de la circulaire ministérielle n° 2012-141 du 2-10-2012 (BO n° 37 du 11 octobre 2012).

L'enseignant est placé sous l'autorité fonctionnelle de l'inspecteur de l'Education nationale chargé de la mission départementale "scolarisation des EANA".

La mission pourrait être exercée sur une ou plusieurs écoles.

Actuellement, le poste UPE2A est implanté à l'E.E. PU Clos Chassaing de Périgueux.

MISSIONS

- Concourir à la mise en œuvre des objectifs définis en matière de scolarisation des élèves arrivant allophones par la circulaire ministérielle n° 2012-141 du 2-10-2012
- Formaliser le premier parcours de scolarisation des élèves en prenant appui sur le CECR et le socle commun de connaissances et de compétences et de culture et évaluer régulièrement les progrès des élèves.
- Travailler en collaboration avec les équipes enseignantes et organiser la transmission d'informations entre l'UPE2A et les classes ordinaires, dans le respect des horaires des enseignements du 1er degré, avec une souplesse d'organisation entre l'UPE2A et la classe d'inclusion.
- Enseigner le Français comme Langue Seconde au sein de l'UPE2A, à hauteur de 9 heures/minimum hebdomadaire par élève.

ACTIONS A CONDUIRE

- Évaluer les connaissances et compétences des élèves allophones nouvellement arrivés (EANA) et proposer, en lien avec la classe ordinaire, un projet individuel pour chaque élève, qu'il ait été ou non scolarisé dans le pays d'origine.
- Assurer la liaison avec les familles, les associations et autres organismes référents.
- Assurer un suivi des élèves allophones scolarisés en concertation avec les équipes enseignantes et en lien avec les IEN du premier degré.
- Intervenir en termes de conseils auprès des enseignants du premier degré recevant les élèves allophones.
- Veiller lors du passage entre le 1er et le 2nd degré au suivi en UPE2A si nécessaire.
- Participer aux actions de formation et d'information du CASNAV destinées aux enseignants.

COMPETENCES ET TITRES REQUIS

- Connaissance et intérêt pour les publics concernés.
- Expérience en enseignement du français langue étrangère et seconde (certification FLS et/ou diplôme de FLE souhaités).
- Expérience solide dans l'apprentissage de la lecture et de l'écriture (expérience du CP) et une connaissance des guides ministériels.
- Aptitude reconnue au travail en équipe.
- Souplesse, mobilité et rigueur.
- Ouverture et capacité relationnelle et interculturelle (familles souvent éloignées de l'école).

MODALITE D'AFFECTATION

Affectation à titre définitif.

L'exercice à temps partiel est incompatible avec ce type de fonction.

ELEMENTS DE REMUNERATION

Traitement Education Nationale selon le grade et l'échelon

Les horaires sont arrêtés sur la base du taux réglementaire de 1607 heures.

MODALITE DE RECRUTEMENT

Entretien devant une commission départementale composée de l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale ou son représentant, d'un inspecteur de l'éducation nationale et du conseiller pédagogique départemental.

Pour tout renseignement complémentaire, il est possible de contacter monsieur GRIFFOUL (IEN adjoint à l'IA-DASEN).

Enseignant ULIS COLLEGE

CIRCONSCRIPTION A-SH 24

Profil de poste

Intitulé : poste d'enseignant coordonnateur en unité localisée d'inclusion scolaire en collège (ULIS-Collège).

Public concerné : les professeur-e-s de lycées et de collèges ou les professeur-e-s de lycée professionnel de toutes disciplines, titulaires du 2 CA-SH, correspondant à l'option du dispositif, ou ayant le CAPPEI. (ou en cours de certification)

Les professeur-e-s des écoles titulaires du CAPA-SH correspondant à l'option du dispositif, ou ayant le CAPPEI (ou en cours de certification)

Missions:

- Mettre en œuvre les parcours individualisés des élèves dans une perspective de réponses souples et évolutives adaptées à leurs besoins spécifiques.
- Coordonner les activités pédagogiques conduites au sein du dispositif dans le cadre d'un parcours de formation établi en équipe.
- Assurer les enseignements visant à préparer, développer ou consolider les apprentissages tels que prévus par les projets individuels de formation générale et/ou professionnelle de chacun des élèves.
- Assurer la coordination du dispositif ULIS.
- Favoriser la participation des élèves de l'ULIS aux activités pédagogiques, éducatives et professionnelles dans les classes.
- Faciliter l'enseignement des professeurs en leur fournissant informations et appui pédagogique.
- Assurer une mission de personne-ressource auprès de l'ensemble de la communauté éducative.
- Coordonner les emplois du temps des élèves ainsi que les interventions des personnels de services spécialisés.
- Coordonner, le cas échéant, les accompagnements par l'auxiliaire de vie scolaire.

Compétences attendues :

- Connaître l'environnement réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation, les aides spécifiques et l'accompagnement éducatif des élèves en situation de handicap.
- Connaître et proposer des modalités diversifiées d'accessibilité pédagogique
- Savoir analyser les besoins éducatifs particuliers et les prendre en compte dans le projet pédagogique du dispositif ainsi que dans chaque projet individuel.
- Savoir mettre en œuvre en complémentarité des pratiques pédagogiques différenciées et adaptées visant à développer les compétences attendues en lien avec le projet personnalisé.
- Être en capacité d'associer les familles à la mise en œuvre d'un parcours de formation adapté à leur enfant et de s'intégrer dans une équipe pluri catégorielle.
- Avoir les sens du travail en équipe, des capacités d'écoute et de communication.
- Maîtriser l'outil informatique (niveau C2i souhaité).
- Confidentialité et devoir de réserve sont primordiaux.

Recrutement :

Entretien devant une commission départementale.

Pour tout renseignement complémentaire, il est possible de contacter monsieur LAGRANGE (IEN ASH).

DEFINITION DU POSTE

PLP ou PLC titulaire du CAPPEI ou du 2 CA-SH

PE titulaire du CAPPEI chargé de l'organisation du dispositif d'inclusion pour élèves handicapés à visée professionnelle et de l'adaptation de l'enseignement dans le cadre de ce dispositif.

Cadre

L'ULIS est un dispositif qui accompagne des adolescents sur décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) dans le cadre de leur projet personnalisé de scolarisation.

C'est un dispositif d'inclusion collective, fondé sur l'alternance modulée de regroupements pédagogiques dans et hors de la classe et de périodes de découverte et de formation dans le milieu professionnel.

Missions

- Mettre en œuvre les parcours individualisés des élèves dans une perspective de réponses souples et évolutives adaptées à leurs besoins spécifiques
- Coordonner les activités pédagogiques conduites au sein du dispositif dans le cadre d'un parcours de formation établi en équipe
- Gérer l'ensemble des actions de regroupements et assurer les enseignements visant à développer ou à consolider certains apprentissages tels que prévus par les projets individuels de formation générale et/ou professionnelle de chacun des élèves
- Rechercher pour chaque élève les conditions optimales d'accès aux apprentissages scolaires, professionnels et sociaux au sein de leur classe et lors de stages en entreprise afin de les accompagner vers une formation qualifiante voire diplômante.

Fonctions

- Assurer la coordination du dispositif ULIS
- Favoriser la participation des élèves de l'ULIS aux activités pédagogiques, éducatives et Professionnelles dans les classes
- Faciliter l'enseignement des professeurs en leur fournissant informations et appui pédagogiques
- Coordonner les emplois du temps des élèves ainsi que les interventions des personnels de services spécialisés
- Coordonner les accompagnements par l'AESH.
- Organiser l'Ulis dans le cadre d'un réseau de lycées professionnels et de structures de formation.
- Préparer à l'insertion sociale de l'élève dans un milieu protégé ou en milieu ordinaire avec un accompagnement spécifique pour la construction de compétences sociales et de l'autonomie.
- Guider les actions destinées à faire connaître aux élèves l'importance des situations de la vie sociale et professionnelle qui leur seront utiles pour la poursuite de leurs projets de formation et d'insertion.
- Favoriser les stages en entreprise dans une perspective d'insertion professionnelle et les organiser en tenant compte des potentialités de travail des élèves en situation professionnelle (en lien avec le chef de travaux).

Compétences

- Être PLP ou PLC titulaire du CAPPEI ou du 2 CA-SH ou PE titulaire du CAPPEI.
- Connaître l'environnement réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation, les aides spécifiques et l'accompagnement éducatif des élèves en situation de handicap.
- Posséder une bonne connaissance de la voie professionnelle en LP ainsi qu'une bonne connaissance des parcours en lycée.
- Savoir analyser les besoins éducatifs particuliers et les prendre en compte dans le projet pédagogique du dispositif ainsi que dans chaque projet individuel.
- Savoir mettre en œuvre en complémentarité des pratiques pédagogiques différenciées et adaptées visant à Développer les compétences attendues en lien avec le projet personnalisé de scolarisation.
- Être en capacité d'associer les familles à la mise en œuvre d'un parcours de formation adapté à leur enfant et de s'intégrer dans une équipe pluri catégorielle.
- Avoir le sens du travail en équipe, des capacités d'écoute et de communication.
- Avoir une expérience d'enseignement ou d'accompagnement d'adolescents.

MODALITE D'AFFECTATION

Le travail à temps partiel n'est pas compatible avec ce poste.

ELEMENTS DE REMUNERATION

Traitement Éducation Nationale selon le grade et l'échelon

MODALITE DE RECRUTEMENT

Une commission départementale composée de l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale ou son représentant, d'un inspecteur de l'éducation nationale et d'un conseiller pédagogique.

Pour tout renseignement complémentaire, il est possible de contacter monsieur LAGRANGE, IEN ASH 24.

Enseignant auprès d'enfant déficient visuel

CIRCONSCRIPTION A-SH 24

<p>POSTE</p>	<p>L'enseignant sera rattaché au SESSAD Service d'éducation spéciale et de soins à domicile, administrativement attaché à la circonscription de Périgueux 1 (A-SH). Il est placé sous l'autorité fonctionnelle du directeur du SESSAD du centre d'Aillaud Castelet à Boulazac.</p> <p>L'enseignant spécialisé (déficients visuels) du SESSAD Service d'éducation spéciale et de soins à domicile, est rattaché administrativement à la circonscription de Périgueux 1 (A-SH). Il est placé sous l'autorité fonctionnelle du directeur du SESSAD du centre d'Aillaud Castelet à Boulazac.</p>
<p>CADRE DE FONCTIONNEMENT ET MISSIONS</p>	<p>L'enseignant sera amené à se déplacer sur les lieux de vie des jeunes accompagnés (établissements scolaires, domicile...).</p> <p>Il travaillera au sein d'une équipe pluri professionnelle. (directeur, coordonnateur, médecins spécialisés, psychologues, psychomotriciens, éducateurs spécialisés, éducateurs spécialisés, assistante sociale, agent administratif et agent d'entretien)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Accompagnement direct auprès des jeunes (en concertation avec les équipes pédagogiques) <p>Les modalités des interventions demeurent souples, adaptées aux besoins des jeunes et à leur PPS (projet personnalisé de scolarisation), mais aussi aux pratiques pédagogiques des enseignants de la classe</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Partenariat avec les établissements scolaires ➤ Travail en équipe pluri professionnelle ➤ Collaboration avec les familles et les enseignants référents concernés
<p>COMPETENCES ET QUALITES REQUISES</p>	<p>Enseignant avec CAPPEI, ou CAPA-SH option B ou s'engageant à un départ en formation CAPPEI</p> <p>Enseignant se destinant à exercer auprès d'élèves présentant des troubles des fonctions visuelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Une première compétence en braille et outils numériques afférents est préalablement souhaitée. ➤ A défaut l'enseignant s'engage à l'obtenir et à préparer le module d'approfondissement pour les troubles de la fonction visuelle
<p>SPECIFICITE</p>	<p>Le centre d'Aillaud Castelet dispose d'un SESSAD pour déficients sensoriels de 65 places</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Déficients auditifs (0 à 20 ans) ➤ Déficients visuels (0 à 60 ans) <p>Les missions du SESSAD sont définies par le Code de l'action sociale et des familles (CASF) dans ses articles D. 312-98 à 312-122</p> <p>Son action est orientée principalement vers :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ l'accompagnement précoce pour les enfants de la naissance à 3 ans ➤ Le soutien à la scolarisation et aux acquisitions de l'autonomie
<p>SITUATION ADMINISTRATIVE</p>	<p>27h hebdomadaires (24h pour le suivi des jeunes + 3h réunion de synthèse, fonctionnement, projets...) Cet horaire est indicatif. L'emploi du temps est évolutif et est déterminé au regard des besoins du service par le directeur du SESSAD.</p> <p>Poste incompatible avec l'exercice à temps partiel</p> <p>Entretien devant une commission départementale.</p> <p>Pour tout renseignement complémentaire, il est possible de contacter monsieur LAGRANGE (IEN ASH).</p>

Enseignant éducateur en internat

EREA de Trélissac

Les missions de l'internat :

- Le développement d'activités socio-éducatives.
- La remédiation aux difficultés d'apprentissage par la pratique des études dirigées et du soutien scolaire.
- L'éducation à la citoyenneté.
- L'éducation aux loisirs et le développement des activités sportives.
- La gestion du projet individuel de formation des adolescents dont l'éducateur référent sera un des garants.
- La participation à la formation générale des élèves, par le développement d'activités culturelles et artistiques.
- Le développement des relations avec l'environnement de l'institution, en particulier les collaborations avec les associations, les collectivités territoriales et les entreprises pour compléter l'éducation et la formation des jeunes accueillis en EREA/LEA.

Les missions de l'enseignant-éducateur en internat :

- L'enseignant éducateur en internat remplit une mission pédagogique et éducative nécessitant un travail en équipe à plusieurs niveaux : ensemble des enseignants éducateurs et des AED, ensemble des personnels enseignants, ensemble des personnels de l'établissement.
- Il assure des activités d'enseignement et/ou de co-enseignement et conçoit des projets pluridisciplinaires.
- Il conçoit et mène des temps d'activités socio-éducatives et de loisirs.
- Il accompagne le processus d'insertion sociale et professionnelle et il a un rôle de référent du parcours de l'élève :
 - o prise en considération des compétences scolaires,
 - o suivi scolaire : études surveillées et aides personnalisées aux devoirs,
 - o complémentarité avec les partenaires médico-sociaux et de santé,
 - o communication dynamique et fructueuse avec la famille.
- Il contribue à la socialisation et l'autonomie des élèves : accompagnement à tous les stades de son développement dans les actes de la vie quotidienne, en prenant en compte la spécificité et les formes qu'elle peut prendre.
- Il participe à la formation personnelle des élèves par la mise en œuvre d'activités culturelles, artistiques et sportives.
- Dans le cadre du travail d'équipe il participe à la recherche de stages et à leur suivi.
- Il s'implique dans la vie de l'établissement : participation aux réunions institutionnelles, mise en œuvre des décisions communes, contribution aux opérations et actions menées.
- Les activités feront l'objet de bilans périodiques et d'un rapport annuel d'activité.

L'organisation des services

Les enseignants éducateurs en internat assurent à la fois des services d'enseignement et des services d'accompagnement éducatif. Le temps de service inclut 2 heures de réunions hebdomadaires.

Connaissances indispensables

- Connaissance du référentiel de compétences du professeur des écoles et du professeur des écoles spécialisé.
- Connaissance de l'ASH et des dispositifs particuliers de suivi des élèves.
- Connaissance du système éducatif.

Compétences attendues

- Aptitude au travail en équipe et grande disponibilité.
- Capacité d'adaptation et capacité à prendre en charge au plan pédagogique et au plan éducatif des adolescents en difficulté scolaire, sociale, personnelle.
- Capacité à communiquer avec l'ensemble des partenaires (équipe de direction, équipes pédagogiques et éducatives, nombreux partenaires extérieurs).
- Expérience de gestion de groupe souhaitée (milieu associatif, engagement personnel au niveau des jeunes, animation, ateliers éducatifs...).
- Aptitude à gérer les conflits.

Formation souhaitée

CAPPEI ou équivalent, ou volonté de s'engager dans la préparation du diplôme d'enseignant spécialisé.

Modalité d'affectation

Affectation à titre définitif

Éléments de rémunération

Traitement Éducation Nationale selon le grade et l'échelon

Modalité de recrutement

Entretien devant une commission départementale.

Pour tout renseignement complémentaire, il est possible de contacter monsieur LAGRANGE (IEN circonscription ASH).

Enseignant référent

Missions

- Coordonnateur PIAL
- Assurer, sur l'ensemble du parcours de formation, la permanence des relations avec l'élève, ses parents ou son représentant légal (Article D351-12 du code de l'éducation)
- Favoriser la continuité et la cohérence de la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation.

Actions à conduire

- Travailler en partenariat avec la MDPH et en particulier avec le coordonnateur du pôle enfants-adolescents et l'équipe pluri-disciplinaire d'évaluation.
- Organiser les ESS depuis l'édition des convocations jusqu'au compte-rendu final.
- Être une personne ressource de proximité pour l'ensemble des partenaires de la scolarisation d'un élève handicapé (familles, équipes pédagogiques, professionnels des services de soins...).

Compétences et titres requis

- Titre : être titulaire du CAPPEI, d'un CAPA-SH, d'un 2CA-SH ou des équivalences énoncées à l'article cité au § « missions ».
- Avoir une bonne connaissance de l'ensemble des structures de l'A-SH
- Posséder des qualités de synthèse, de rédaction, d'organisation et de conduite de réunion
- Avoir une bonne maîtrise de l'outil informatique (bureautique : traitement de textes, tableur...) et plus généralement savoir paramétrer « a minima » un système d'exploitation.

Modalité d'affectation

Affectation à titre définitif.

L'exercice à temps partiel est incompatible avec ce type de fonction.

Éléments de rémunération

Traitement Éducation Nationale selon le grade et l'échelon

Modalité de recrutement

Entretien devant une commission départementale composée de l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale ou son représentant, d'un inspecteur de l'éducation nationale et du conseiller pédagogique départemental.

Pour tout renseignement complémentaire, il est possible de contacter monsieur LAGRANGE (IEN ASH).

Enseignant Référent Mission de coordination PIAL

L'enseignant référent aura la charge de coordonner et moduler les emplois du temps des AESH en fonction des besoins d'accompagnement des élèves notifiés par la MDPH à l'intérieur du PIAL. Il aura également un rôle prospectif grâce à des outils de gestion tenus à jour et mettra en place les commissions de recrutement des AESH.

MISSIONS

- Gérer, coordonner et moduler les emplois du temps des AESH en partenariat avec les enseignants, sous la responsabilité du directeur d'école, de l'inspecteur de circonscription ou du chef d'établissement.
- Faire évoluer les emplois du temps en fonction de l'évolution des besoins des élèves en situation de handicap.
- Informer les équipes pédagogiques et les AESH des PIAL en tant que personne ressource.
- Gérer le vivier des PIAL.

ACTION A CONDUIRE

- Mettre en adéquation les postes alloués et les besoins recensés (notifications CDAPH).
- Vérifier la faisabilité des mesures à mettre en œuvre.
- Faire remonter les besoins et demandes de moyens humains supplémentaires au service départemental de l'école inclusive.
- Anticiper le flux au niveau du PIAL : recenser les besoins en accompagnement qui sont notifiés par la CDAPH et réaliser une estimation des besoins nouveaux pour l'année scolaire à venir.
- Informer les établissements scolaires, qui procéderont à l'installation des AESH (entretien, contact avec les familles), des nouvelles affectations.
- Organiser les commissions de recrutement.

ELEMENTS DE REMUNERATION

Une IMP (Indemnité pour mission particulière).

MODALITE DE Fonctionnement

La coordination des PIAL fait partie des missions des enseignants référents de la Dordogne.

Enseignant spécialisé :
50% EEAP Calypso + 50% SESSAD Périgueux EST

Description du poste :

L'enseignant en charge de ces deux mi-temps est un personnel de l'éducation nationale titulaire d'un diplôme d'enseignant spécialisé (cf. « compétences et titres requis » ci-dessous).

Lors de ses missions, il effectuera sa quotité de travail à 50% dans l'établissement pour enfants et adolescents polyhandicapés « Calypso » à Atur et à 50% auprès du Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile de Périgueux-Est.

Missions et actions à conduire :

1) SESSAD Périgueux-Est :

Accompagnement pour les enfants à partir de 6 ans.

- Soutien à l'intégration scolaire, à la scolarisation, et à l'acquisition de l'autonomie,
- Conseil et soutien aux familles,
- Approfondissement des propositions de prise en charge.

Type de troubles :

- Déficience intellectuelle avec ou sans troubles associés et handicap psychique.

Modalités d'interventions :

- Intervention dans les locaux du SESSAD et dans les établissements scolaires.

2) EEAP « Calypso » à Atur :

- L'enseignant sera à même de proposer des enseignements adaptés aux enfants et adolescents séjournant dans cet établissement dont le polyhandicap et l'importance des prises en charge ne permettent pas d'envisager une scolarisation en milieu ordinaire.
- Ces temps de scolarisation au sein de l'établissement devront permettre la réalisation d'acquisitions dans le domaine scolaire, le développement de la personnalité et la socialisation des enfants et adolescents accueillis qui présentent un handicap grave à expression multiple associant déficience motrice et déficience mentale sévère ou profonde avec des restrictions très importantes de l'autonomie et des possibilités de perception, d'expression et de relation.
- Les temps de scolarisation de ces élèves seront aménagés en fonction des besoins en soins et en rééducation.
- Les enseignements s'effectuent en petits groupes en fonction des âges, des compétences et des besoins dans le respect des besoins éducatifs particuliers de chaque élève.

Objectifs :

- S'approprier le langage,
- Découvrir le monde,
- Devenir élève,
- Découvrir le symbolique,
- Agir et s'exprimer avec son corps,
- Expérimenter, percevoir, sentir, imaginer, créer.

Compétences et titres requis :

Etre titulaire du CAPPEI, d'un CAPA-SH ou du CAPSAIS, prioritairement avec l'option C du CAPA-SH ou le CAPPEI avec module d'approfondissement « troubles des fonctions motrices et maladies invalidantes »

MODALITE D'AFFECTATION :

Affectation à titre définitif.

ELEMENTS DE REMUNERATION :

Traitement Éducation Nationale selon le grade et l'échelon.

MODALITE DE RECRUTEMENT :

Entretien devant une commission départementale.

Pour tout renseignement complémentaire, il est possible de contacter monsieur LAGRANGE (IEN circonscription ASH).

**Responsable Local(e) de l'Enseignement (RLE)
Centre de détention**

Profil du poste	La mission comporte à la fois un volet administratif lié à l'organisation des services et un volet pédagogique avec des temps d'enseignement ainsi que la participation à la Commission Pluridisciplinaire Unique (CPU)
Cadre réglementaire	Convention nationale Education nationale-Justice du 15/10/19 annexée à la Circulaire N° 2020-057 du 9/03/2020 L'enseignant assure ses missions sous l'autorité de la proviseure de l'Unité Pédagogique Régionale qui a la responsabilité de l'organisation des enseignements et sous le contrôle des corps d'inspection de l'Education Nationale Autorisation d'accès permanente délivrée par l'Administration pénitentiaire Mission incompatible avec un temps partiel.
Diplôme requis	CAPA-SH, CAPPEI pour être titularisé sur le poste après année probatoire
Missions Compétences attendues générales	Assurer la coordination de l'enseignement en cohérence avec les modalités de fonctionnement de l'établissement pénitentiaire Elaborer et assurer le suivi du projet pédagogique de ULE Conduire un bilan pédagogique initial individuel afin de répondre aux besoins en tenant compte de la durée de la peine, en recherchant l'adhésion de la personne détenue Développer à tous les niveaux de formation une approche différenciée du public, en portant une attention particulière aux publics prioritaires : jeunes majeurs personnes ne maîtrisant pas la langue française et/ou les savoirs fondamentaux, public non qualifié. Permettre aux personnes de se remobiliser et d'acquérir, outre les savoirs fondamentaux, les repères et références indispensables à l'exercice de responsabilités citoyennes ainsi que la maîtrise des outils numériques de base Contribuer à la prévention, au repérage et au signalement de la radicalisation et de la violence Accompagner la préparation des diplômes et la validation des acquis Assurer la coordination et l'articulation de l'enseignement avec les activités socio-éducatives et les actions de la formation professionnelle Travailler en partenariat, notamment avec le SPIP, pour sécuriser le parcours de formation ou la passation d'examens dans le cadre de la sortie de détention Constituer et mettre à jour le volet pédagogique du dossier de sortie
Connaissances requis	Connaissance du référentiel de compétences de l'enseignant spécialisé, du système éducatif ainsi que, idéalement, des dispositifs de formation professionnelle
	Disponibilité, maîtrise de soi, discrétion, respect du règlement pénitentiaire Capacité à travailler en équipe et en partenariat, adaptabilité à un milieu spécifique Maîtrise des outils numériques Déplacements à prévoir
Conditions particulières d'exercice	Réaffectation à l'année (l'enseignant reste titulaire de son poste lors de la 1 ^{ère} année d'exercice sur le poste de RLE, nomination à titre définitif la 2 ^e année si spécialisation acquise) Exercice sur 36 semaines, étendu selon les besoins du service pour la préparation de la rentrée et de la fin de l'année scolaire Service d'enseignement hebdomadaire conditionné par le statut de l'enseignant, le temps de coordination et de suivi faisant partie de l'ORS Lettre d'objectifs rédigée conjointement par le Proviseur de l'UPR et l'IEN ASH Evaluation conjointe par le Proviseur de l'UPR et l'IEN ASH Plan de formation continue annuel spécifique obligatoire (avec déplacements)
Éléments de rémunération	Traitement selon le profil + indemnité d'enseignement en milieu pénitentiaire se substituant à ISAE/ISOE
Modalités de candidature	Poste à profil relevant d'une Commission de recrutement Pour tout renseignement complémentaire, il est possible de contacter monsieur LAGRANGE (IEN ASH).

Enseignant en CEF

Intitulé du poste	Enseignant en centre éducatif fermé
Mission générale	Au sein d'une équipe pluri-professionnelle (éducateurs psychologue, professeur de lycée professionnel, etc.), l'enseignant exerce ses fonctions, sous l'autorité fonctionnelle du directeur du CEF et sous l'autorité hiérarchique de l'Inspecteur de l'éducation nationale en charge du dossier des mineurs suivis dans un cadre pénal.
Localisation du poste	CEF de Bergerac
Cadre générale	Dans le cadre du partenariat rappelé par la circulaire conjointe entre la PJJ et l'éducation nationale numéro 2015-121 du 3 juillet 2015, un poste d'enseignant est mis à disposition au sein du CEF. L'établissement accueille des mineurs de 15 à 18 ans, placés par décision judiciaire pénale dans le cadre d'une alternative à l'incarcération, majoritairement en rupture avec l'institution scolaire depuis plusieurs mois, voire plusieurs années.
Fonctions	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer et conduire des évaluations de compétences pour les mineurs accueillis et contribuer à l'élaboration de rapports sur l'évolution du mineur accueilli. • Assurer une part importante des temps d'enseignement aux jeunes qui ne bénéficient pas d'une inclusion scolaire, notamment en effectuant un travail de remédiation aux difficultés d'acquisition. • Promouvoir l'inclusion scolaire et l'insertion sociale et professionnelle • Accompagner le mineur dans la construction et la réalisation de son projet scolaire et professionnel en lien avec l'équipe pluri professionnelle, la famille et les différents partenaires de la scolarité et de la formation. • Inscrire les temps d'enseignement en complémentarité des autres interventions (activités sportives, culturelles, de citoyenneté, de santé et de prévention). • Participer aux réunions institutionnelles et d'étude de situations. • Contribuer à l'élaboration des rapports d'évolution des mineurs accueillis adressés aux magistrats.
Compétences	<ul style="list-style-type: none"> • Une connaissance des publics adolescents en difficulté et la volonté de s'engager auprès d'eux. • La capacité de concevoir des réponses pertinentes à la diversité des situations de rupture, de mener des actions pédagogiques différenciées et d'élaborer des parcours de remédiation individualisés. • La capacité de s'inscrire dans un travail d'équipe. • La connaissance des mécanismes et des ressources de l'orientation et de l'insertion (CIO, mission locale, etc.) et des institutions de droit commun en formation. • La capacité de représenter institutionnellement l'éducation nationale auprès de partenaires, de rendre compte, régulièrement, auprès de sa hiérarchie, du travail effectué afin de préserver un partenariat de qualité. • Une bonne connaissance des institutions et du fonctionnement de l'éducation nationale. • La capacité à s'adapter à une culture professionnelle différente.
Prérequis (diplômes ou expérience)	<ul style="list-style-type: none"> • Enseignant du premier ou du second degré • Être titulaire du CAPPEI • Expérience indispensable d'enseignement auprès d'adolescents en situation de grande difficulté scolaire.
Contact	IEN A-SH , M CLAUDE LAGRANGE.